



# Projet Pédagogique

## Camp été 2024

### « Escale dans la ville rose »

**DU 22 AU 26 JUILLET 2024**



# Table des matières

« Escale dans la ville rose.....	0
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>Partie 1 : L'organisateur.....</b>	<b>2</b>
A.    Mond'Arverne Communauté .....	2
B.    La compétence « Enfance-Jeunesse » .....	2
<b>Partie 2 : Le séjour.....</b>	<b>3</b>
A.    Implantation géographique : Lieu d'hébergement.....	3
B.    L'équipe d'encadrement : .....	3
C.    Le public .....	3
D.    Description du séjour .....	4
<b>Partie 3 : Les objectifs du séjour.....</b>	<b>7</b>
A.    Intention éducative.....	7
<b>Partie 4 : L'équipe pédagogique.....</b>	<b>10</b>
A.    L'équipe .....	10
B.    Les réunions.....	11
C.    Fonctionnement de l'équipe.....	11
D.    Evaluation des agents .....	12
<b>Partie 5 : Les règles de vie des jeunes.....</b>	<b>13</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>14</b>

# PREAMBULE

Un projet pédagogique est un texte dans lequel nous définissons les axes principaux. Ce document régit l'organisation interne, notre manière et notre façon d'accompagner. Ce document découle du projet éducatif élaboré par les élus de la communauté de communes, qui pour ce dernier, donne les grandes orientations à développer.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit, un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous allons construire à partir de lui, mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.



# Partie 1 : L'organisateur

## A. Mond'Arverne Communauté

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sont devenues Mond'Arverne communauté. 27 communes composent ce territoire, où résident plus de 40000 habitants.

## B. La compétence « Enfance-Jeunesse »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Mond'Arverne Communauté a pris la compétence enfance jeunesse dans sa totalité (0 à 17 ans). Dans le cadre du développement de sa politique éducative en direction des publics adolescents, Mond'Arverne Communauté a divisé son territoire en 4 secteurs d'intervention aux moyens et modalités de fonctionnements harmonisés proposant des actions au plus près des habitants :



**Secteur ESCAL'ADOS** : Communes : La Roche-Blanche, Chanonat, Orcet, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat.



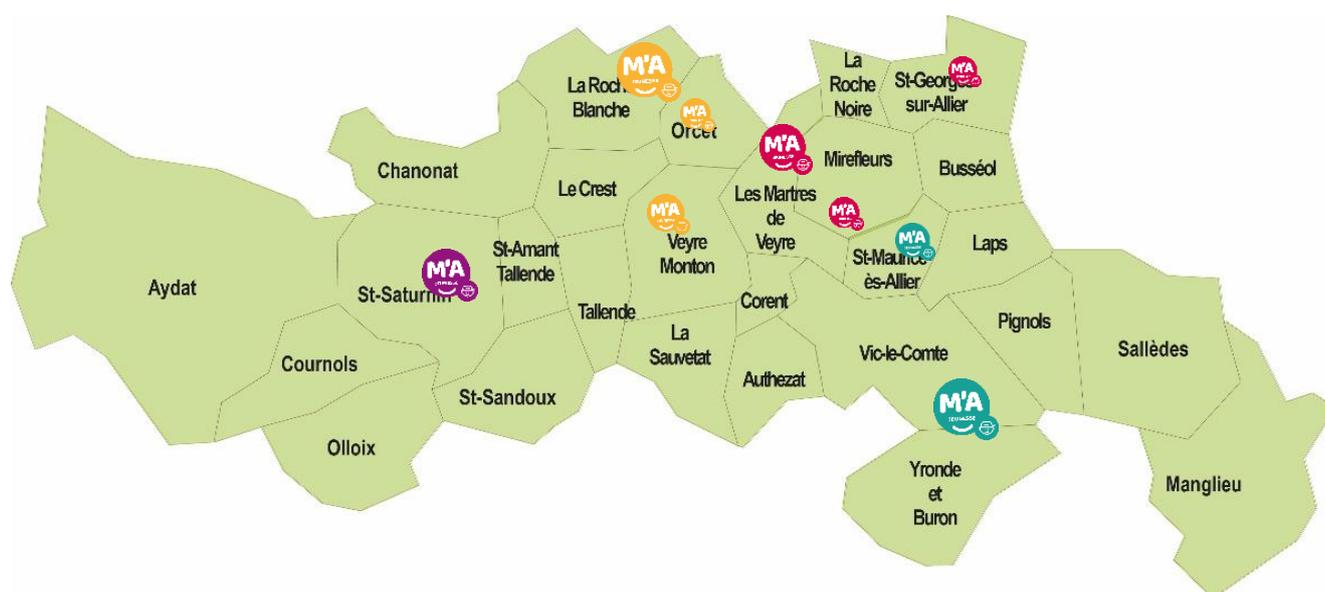
**Secteur CLUB'ADOS** : Communes : Les Martres-de-Veyre, Corent, Mirefleurs, La Roche-Noire, St-Georges-sur-Allier.



**Secteur CAP'ADOS** : Communes : Vic le Comte, Yronde et Buron, Sallèdes, Manglieu, Laps, Pignol, Busséol, St-Maurice es Allier.



**Secteur PASS'ADOS** : Communes : Tallende, St-Amant-Tallende, St-Saturnin, St-Sandoux, Olloix, Cournols, Le Crest, Aydat.



Les actions de séjour sont ouvertes à tous les jeunes du territoire quel que soit leur secteur d'appartenance géographique.

# Partie 2 : Le séjour

## A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement

Le séjour se déroule à Deyme située dans le nord-est du département de la Haute-Garonne, en région Occitanie à 20 minutes de Toulouse.

### Lieu d'hébergement :

CAMPING LES VIOLETTES  
17 Route Départementale 813  
31450 DEYME  
Tel : 05 61 81 72 07 - Fax : 05 61 27 17 31  
[campinglesvioletttes@orange.fr](mailto:campinglesvioletttes@orange.fr)  
[www.campinglesvioletttes.com](http://www.campinglesvioletttes.com)

Le camping propose différentes infrastructures :

- Emplacement pour les tentes
- Aire de stationnement
- Animations en soirée
- Location chalet et de mobil home
- Salle d'animation et de replis en cas de mauvais temps
- Espace aquatique & aire de jeux

## B. L'équipe d'encadrement :

L'équipe pédagogique est composée de :

- D'une directrice et d'une assistante sanitaire diplômée BPJEPS LTP : Anna EISENSCHREIBER
- D'une adjointe diplômée du BAFA : Laurie LAMIRAND
- Et de 4 agents d'animation.

### Contact :

Anna Eisenschreiber : 07 54 38 78 31 / [cap-ados@mond-arverne.fr](mailto:cap-ados@mond-arverne.fr)

Laurie Lamirand : 07 54 35 46 57 / [pass-ados@mond-arverne.fr](mailto:pass-ados@mond-arverne.fr)

Guichet Unique : 06 27 45 11 54 / [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr)

## C. Le public

Nous accueillons des jeunes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> qui font partis de la communauté de commune de Mond'Arverne Communauté et de différents milieux sociaux. Les jeunes pourront s'inscrire au séjour si leur dossier administratif est complet et à jour pour l'année 2023-2024.

Le séjour peut également être susceptible d'accueillir des enfants en situation de handicap mental et/ou moteur lorsque le programme d'activité le permet. Pour ce jour, aucune demande n'est parvenue au service. Si une telle occasion se présentait, le choix d'accueillir ou non l'enfant se ferait en concertation avec l'organisateur, l'équipe de direction et la famille de l'enfant. Ce choix serait effectué après avoir pris contact avec la famille de l'enfant et réfléchis ensemble à la meilleure solution pour intégrer celui-ci au séjour.

## **D. Description du séjour**

### **Dates et périodes :**

Le séjour se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024.

### **Le cadre d'action :**

Le séjour est mené dans le cadre d'une déclaration à la délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES.) n° 0630489SV001223.

Les actions sont menées dans le respect de la législation en vigueur, notamment :

- Taux d'encadrement à respecter : 1 animateur pour 12 jeunes.
- Taux d'encadrement à respecter pour les baignades : 1 animateur pour 8 jeunes.
- Les publics majeurs ne peuvent être accueillis dans le cadre de nos actions.
- Taux d'encadrement pour les déplacements en transport en commun : 1 animateur pour 6 jeunes (Taux mis en place par la direction du séjour, aucune obligation légale)

### **Modalités d'inscription :**

Afin d'accéder au dispositif « séjour été » du service « Adolescents » de Mond'Arverne Communauté, il est nécessaire :

- Compléter un dossier administratif pour chaque enfant inscrit
- Fournir les pièces complémentaires (attestation d'assurance, attestation CPAM, attestation QF CAF, vaccinations...)
- S'acquitter d'une cotisation annuel ouvrant l'accès aux différents services du « pôle adolescents »
- Compléter une demande d'inscription sur le portail famille

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la collectivité ou peuvent être retirés sur chaque point d'accueil pendant les horaires de fonctionnement puis être remis au guichet unique.

### **Nombre de places**

Le séjour été est agréé pour accueillir 24 jeunes âgés de 11 à 14 ans (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

### **La tarification**

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familiale. La participation au séjour est facturée et envoyée aux familles à la fin du mois après le séjour.

### **Moyen financier**

Le séjour dispose d'un budget de fonctionnement prévisionnel de : 7250 € (hors personnel d'encadrement)

### **Moyen matériel**

Pour l'ensemble du séjour, nous utiliserons le matériel des camps ados. Le matériel est reparti en différentes malles :

- Malle de matériel pour la cuisine
- Malle hygiène des locaux
- Malle de matériel technique
- Des tentes et les barnums
- Malle d'activités manuelle (bracelet brésilien, perle...)
- Malle des jeux
- Caisse sanitaire/covid
- Pharmacie mobile (ferme à clé)
- Glacière

## Emplacement :

Pour notre séjour, nous louons 4 emplacements et un « Lodge terrasse ».

Le « Lodge terrasse » sert de lieu de stockages pour les denrées alimentaires sèches (riz, pâtes...) et pour les documents officiels du séjour. L'un des espaces de sommeil sert d'infirmerie. Le réfrigérateur du « lodge terrasse » sert à stocker les denrées alimentaires qui ont besoin de respecter la chaîne du froid et les repas témoins. Les repas sont préparés dans l'espace cuisine du lodge.

Le campement est composé de 12 tentes 3 places pour les 24 jeunes, 6 tentes 2 places pour les encadrants. 2 barnums que nous utilisons comme lieu de vie.

Un bloc sanitaire est à proximité du lieu de campement. Une salle de rassemblement en cas de mauvais temps est mise à disposition par le camping.

## Plan du camping :



## La journée type

La journée type est présentée comme base de travail. Elle est modifiable et ajustable en fonction des envies et des besoins des jeunes. La météo peut également avoir un impact sur la journée type.

### Le déroulement :

- 7h30-9h00 Réveil échelonner + Petit Déjeuner + Sanitaire
- 9h00-9h45 Départ pour les activités
- 9h45-12h00 Activité.
- 12h00-13h00 Déjeuner.
- 13h00-14h00 : Temps calme / repos
- 14h00-17h00 Activité.
- 17h00- 17h30 Goûter
- 17h30-18h00 Retour au camp
- 18H00-19h30 Temps calme, toilette, réparation du diner.
- 19H30-21H00 Diner.
- 21H00-22h00 Veillée

- 22h30-23h00 Sanitaire-Extinction des feux

## **La restauration**

Un membre de l'équipe ira chaque soir accompagné d'un groupe de jeune en minibus acheter les denrées fraîches (les légumes, fruits, viandes...) des repas du lendemain au supermarché de Deyme.

- Les petits déjeuners seront pris sur le camp. Pain, céréales, confitures, lait, thé ou café à volonté !
- Les dîners seront également pris sur le camp.
- Les déjeuners du premier et dernier jour seront également pris sur le camp.
- Pour les déjeuners du mardi, mercredi et jeudi midi, nous aurons des pique-niques.
- Les goûters seront fournis en même temps que les pique-niques.

Chaque jeune aura la possibilité de faire son sachet avec son sandwich et ses accompagnements.

Pour rester dans notre objectif de structure annuel et dans une démarche environnementale, ce sont les jeunes qui feront leur propre sandwich. Nous sommes dans une démarche contre le gaspillage alimentaire. Chaque jeune aura donc la possibilité de faire son ou ses propre(s) sandwich(s), avec la quantité d'ingrédients qu'il souhaite, chacun s'engagera donc, à manger entièrement son sandwich.

L'objectif est de responsabiliser les jeunes et d'éviter tout gâchis, car le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

Le temps de repas est un moment pédagogique et éducatif. De ce fait, les animateurs sont dans l'obligation de manger avec les jeunes

## **Arrivée-départ**

Les transports du 1<sup>er</sup> jour et du dernier jour se font en mini bus.

Le départ se fait du collège Jean Rostand des maitres-de-Veyre. Les 4 mini-bus sont conduits par l'équipe pédagogique du séjour. Trois minibus transportent 8 adolescents et leurs bagages. Un quatrième minibus transporte le matériel de camping et les affaires personnelles des animateurs.

Il n'existe pas de réglementation concernant les trajets en minibus. L'équipe a contacté l'association « Association Nationale pour Transports Educatifs de Enseignement Public ». L'association nous a informé que c'est le code de la route qui fait office de réglementation. Il est donc recommandé de faire une pause de 15 à 20 minutes toutes les deux heures.

Nous avons pris la décision de faire plus de pause que ce que le code de la route recommande. Le trajet est prévu avec trois arrêts qui sont définis par l'équipe pédagogique [voir carte annexe Aller et Retour] afin que les conducteurs puissent effectuer un roulement. Ces arrêts permettront de se reposer. Il s'agit d'une pause de 20 minutes, et d'une pause d'une heure pour le repas. Le temps de pause commence dès le dernier bus arrivé à l'arrêt définis.

Deux animateurs seront passagers dans le mini-bus qui transportent le matériel, sans présence des enfants. Un roulement de conducteur est mis en place afin qu'à chaque arrêt nous puissions changer de conducteur. [Voir tableau en annexe].

## **Les déplacements pendant le séjour**

Les déplacements entre le camping et les activités se font en mini bus et/ou en transport en commun.

Les trajets en minibus : Le camping se trouve à 20 minutes du métro. La seule activité qui nécessitera un transport en minibus pour tout le groupe est la cité de l'espace. Le musée est à 30 minutes du camping.

Les transports en métro : les jeunes seront repartis en groupe de 6 avec un animateur référent et ils seront dans différents wagons. Les enfants rentreront dans le wagon en premier puis l'animateur en dernier. Si tout le groupe de six jeunes et l'animateur n'arrivent pas à rentrer en même temps dans le wagon (période de grande influence), les jeunes devront descendre à l'arrêt suivant et attendre le reste du groupe.

# Partie 3 : Les objectifs du séjour

## A. Intention éducative

Le projet éducatif (disponible sur le site web de Mond'Arverne Communauté) s'appuie sur cinq objectifs éducatifs définis :

- Assurer la santé, l'intégrité ainsi que la sécurité morale et affective des mineurs
- Favoriser l'épanouissement et le développement
- Permettre les apprentissages de la vie en collectivité
- Apprentissage de la responsabilisation et de l'autonomie



## « Développer l'autonomie »

### A. Être citoyen, devenir acteur de son temps libre

Sous objectifs	Actions
<b>Impliquer les jeunes dans la mise en place du séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de temps d'échange sur l'organisation du séjour.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recherche et demande de devis auprès de prestataire</li> <li>▪ Mise en place de la répartition des tâches de la vie quotidien</li> <li>▪ Présentation du programme pendant la réunion familles.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichages adaptés afin que les jeunes agissent de manières autonome (planning d'activités, tenue à prévoir...)</li> <li>• Mise en place de différents endroits aménagés accessibles par les jeunes lors des temps informels.</li> <li>• Proposer aux jeunes d'animer des veillées.</li> <li>• Monter le campement.</li> <li>• Accompagner la directrice pour les achats durant la semaine.</li> <li>• Des rôles seront donnés aux jeunes (mettre la table pour tout le monde, préparation des repas...)</li> </ul>
<b>Donner les moyens aux jeunes de devenir responsable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des règles de vie avec les jeunes.</li> <li>• Les rendre responsable de leur tente.</li> <li>• Réveil échelonné.</li> <li>• Organiser des temps libres sur le camping.</li> <li>• Achats des repas.</li> <li>• Elaborations des menus et conceptions des repas.</li> </ul>

### B. Prendre conscience de soi et des autres

Sous objectifs	Actions
<b>Valorisation des pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes peuvent demander à mettre en place des animations qu'ils maîtrisent lors des veillées.</li> <li>• Des jeunes pourront être volontaire pour accompagner un autre jeune en difficulté sur le montage du campement.</li> </ul>
<b>Mise en place des temps de vie quotidienne lors du séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vie quotidienne (douche, rangement de la chambre etc.) certains jeunes découvrent les règles de la vie en collectivités.</li> <li>• Attendre son tour, aider et proposer son aide.</li> <li>• Mise en place de temps libre.</li> </ul>

## « Favoriser l'épanouissement »

Sous objectifs	Actions
<b>Se sentir en confiance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors du séjour, grâce au moment de vie quotidienne (repas, douche etc.) les jeunes découvrent leurs capacités à faire seul sans l'aide d'un adulte ce qui valorise leurs épanouissements.</li> <li>• Des groupes d'activités seront mis en place pour certaine animation. Les groupes seront composer avec les jeunes afin que chacun trouve sa place et soit en confiance avec son groupe.</li> <li>• Adaptation des activités en fonction de l'envie et de l'état de fatigue des jeunes.</li> <li>• Mise en place d'un fonctionnement de journée tenant compte des besoins individuels des jeunes (ex : réveil échelonné, temps libre, couché échelonné).</li> </ul>
<b>Sensibilisation au bien-être et à l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes pourront se resservir comme ils le désirent à chaque repas, uniquement s'ils finissent leur assiette.</li> <li>• Les jeunes prépareront avec un animateur les différents repas.</li> <li>• L'équipe d'animation devra bien vérifier si les jeunes respectent bien leurs quantités pour éviter le gaspillage alimentaire.</li> <li>• Disponibilité des animateurs à être à l'écoute des jeunes.</li> <li>• Temps de régulation et de discussion avec les jeunes dans la semaine.</li> <li>• Des bacs de recyclage seras à disposition des jeunes.</li> <li>• Des temps sensibilisation à l'environnement sera proposer pour les jeunes.</li> </ul>

## **« Développer l'esprit collectif »**

Sous objectifs	Actions
<b>Prendre conscience des autres et trouver sa place dans un groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temp de présentation est organisé en début de semaine pour que les jeunes apprennes à se connaître.</li> <li>• Les jeunes sont acteurs sur certains choix pendant la semaine les choix s'effectue en groupe. Ils doivent trouver un accord en prennent en compte les envie et besoins de chacun et le budget.</li> </ul>
<b>Développer l'entraide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temp de présentation est organisé en début de semaine pour que les jeunes apprennes à se connaître.</li> <li>• Les jeunes sont acteurs sur certains choix pendant la semaine les choix s'effectue en groupe. Ils doivent trouver un accord en prennent en compte les envie et besoins de chacun.</li> </ul>

# Partie 4 : L'équipe pédagogique

## A. L'équipe

### Missions de direction :

- Coordination du séjour
- Suivi du Budget
- Formation et ressource pour les animateurs
- Recrutement
- Communication externe (réseaux sociaux, mails)
- Animations
- Mise en place du programme d'activités (soirée, sorties)
- Lien avec les prestataires
- Médiateur avec les jeunes
- Relation famille
- Assistante sanitaire (Suivi sanitaire et médical des enfants (traitements), vérifications des trousse de secours et du nécessaire médical, gestion des rendez-vous médicaux)
- Conduite des minibus

### Missions d'animation :

- Ils sont responsables de leur groupe et de sa sécurité (respect de la législation).
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respectent le projet pédagogique
- Motivent et animent
- Organisation des activités et de leur bon fonctionnement.
- Responsable du matériel utilisé et de l'environnement.
- En charge du suivi de leur pharmacie et du registre lié.
- Du calme et du bon déroulement des repas et des temps de vie quotidienne...
- Conduite des minibus

L'animateur est souvent considéré comme un modèle pour son public. Son comportement doit être irréprochable. Il doit être disponible, souriant et savoir se remettre en question. De plus il est garant du projet pédagogique, ce qui implique un comportement adapté pendant les différents temps du séjour.

### Les partenaires extérieurs :

Elle se compose de toutes les personnes qui interviennent sur le séjour :

- Activités : « La cité de l'espace », « Visite du stade toulousain », « Quai des Savoirs » « Muséum d'histoire nature »
- Hébergement : Le camping des Violette
- Transporteurs : Minibus.
- Réglementation et cadre l'égal : la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES.).
- Partenaire financier : La CAF et la MSA

## **B. Les réunions**

### **Les réunions avec les jeunes :**

Deux temps de préparation du séjour a été proposer aux jeunes pour qu'il soit acteur de leur séjour sur la base de volontariats.

Le samedi 4 mai, les jeunes volontaire ont effectué un travail de recherche on proposer des idées d'activités sous la forme de brainstorming. Ensuite ils se sont mis d'accord sur les animations qu'il voulait nous proposer et il nous ont transmis les contacts pour le « Muséum d'histoire naturel » et le « Quai des savoirs ».

Le samedi 25 mai, les jeunes nous ont aider à préparer le trousseau, les menu de la semaine et le diaporama pour la réunion famille.

### **La journée pédagogique avec les animateurs :**

Nous organisons, quelques semaines avant le séjour, une réunion rassemblant l'ensemble de l'équipe qui interviendra durant le séjour. Durant cette réunion, nous travaillerons sur le projet pédagogique général, la vie quotidienne, le déroulement de la journée type....

### **La réunion famille :**

La réunion famille aura lieu le mercredi 12 juin à 18h30 dans la salle du « Conseilles» aux sièges de Mond'Arverne à Veyre-Monton. Elle permet de présenter le séjour aux familles et de présenter l'équipe d'animation. Il n'est demandé aux agents en contrat CEE d'être présent. Elle est organisée en soirée afin d'avoir le plus de participants.

## **C. Fonctionnement de l'équipe**

### **Attitude avec le public :**

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible sans oublier d'être souriant et serviable.

### **Attitude entre animateur :**

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale. En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

### **Les pauses :**

Chaque animateur doit avoir au minimum 45 minutes consécutives. Elles se prendront à tour de rôles en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

### **Le téléphone :**

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail :

- Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...)
- Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

### **Les horaires :**

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (accueil du matin, activités à la journée ou en après-midi, et soirées). Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

### **La tenue vestimentaire :**

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc nécessaire de prévoir une tenue qui permet de pratiquer du sport à tout moment (notamment les baskets). Les chaussures non fermées sont vivement déconseillées, une exception est faite pour les piscines et les plages.

### **Les règles de vie pour les animateurs**

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les enfants durant leur temps de pause.

**Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu' à l'interruption du contrat. Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autre.**

## **D. Evaluation des agents**

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordiale, cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question afin d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du service.

### **Evaluation menée :**

Un entretien en milieu et fin de période est mis en place durant la période du contrat de l'agent.

# Partie 5 : Les règles de vie des jeunes

Les règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités. Il y a tout de même des règles qui sont non-négociables tel que :

- La consommation de drogue, d'alcool est interdite ainsi que tout ce qui est punissable par la loi.
- La cigarette et le vapotage, le discours tenu pour les moins de 16 ans est que la cigarette et la vaporette sont interdite même avec l'autorisation parentale. Le non-respect de cette règle entraînera le renvoi immédiat du jeune.
- Le téléphone portable sera autorisé : Durant le temps de douche de 17h30 à 19h15.
- Le téléphone portable sera interdit : Pendant les temps de repas, pendant les temps de veillées et les activités.
- La sortie du centre « non accompagnée » ou « non organisée » par les animateurs est interdite. Cependant, l'équipe peut organiser, si une demande des jeunes est pertinente, une sortie au centre-ville de Deyme pour des achats entre 17h30 et 19h.
- Si un jeune fait preuve d'un comportement inapproprié, l'équipe d'animation mettra en place une réponse appropriée en concertation avec le jeune. Si les mauvais comportements persistent, le directeur pourra prendre la décision d'exclure le jeune du séjour s'il met en péril son organisation. Le rapatriement sera à la charge des parents et ne pourra entrainer de remboursement de la prestation.
- Respecter autrui pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité, respect des horaires ...)

***Les autres règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités.***

# Annexes

# Annexe 1 : Le programme du trajet

## Roulement Départ des Martres-de-Veyre

	RDV 8h30 au collège des Martres de Veyre	10h15	11h25	14h00	Arrivée : 15h35
<b>Temps de pause</b>		20 minutes	20 minutes	1 heure	
<b>Arrêt (lieu)</b>		Aire de la Lozère	Aire de L'Aveyron	Aire de la croix de mille, Albi	Camping Les violettes, Deymes
<b>Heure de départ</b>	9h00	10h35	12h25	14h30	
<b>Temps de trajet</b>	1h12 minutes	00h49 minutes	1h32 minutes	1h02 minutes	
<b>Mini bus 1</b>	Agent 1	Agent 1	Agent 6	Agent 2	//
<b>Mini bus 2</b>	Agent 2	Agent 4	Agent 2	Agent 4	//
<b>Mini bus 3</b>	Agent 3	Agent 5	Agent 5	Agent 3	//
<b>Mini bus 4</b>	Agent 4	Agent 6	Agent 3	Agent 1	//
<b>Mini bus 4 passagers</b>	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	Agent 1 – Agent 4	Agent 5 – Agent 6	//

## Roulement retour camping des Violettes, Deyme

	Camping Les violettes, Deymes	12h10	14h45	16h00	Arrivée : 17h30
<b>Temps de pause</b>		1 heure	20 minutes	20 minutes	
<b>Arrêt (lieu)</b>		Aire de la croix de mille	Aire de service de L'Aveyron	Aire de service de la Lozère	Collège les Martres-de-veyre
<b>Heure de départ</b>	11h	13h10	15h	16h20	
<b>Temps de trajet</b>	1h06minutes	1h29minutes	00h51minutes	1h10minutes	Arrivée
<b>Mini bus 1</b>	Agent 1	Agent 1	Agent 6	Agent 2	//
<b>Mini bus 2</b>	Agent 2	Agent 4	Agent 2	Agent 4	//
<b>Mini bus3</b>	Agent 3	Agent 5	Agent 5	Agent 3	//
<b>Mini bus 4</b>	Agent 4	Agent 6	Agent 3	Agent 1	//
<b>Mini bus 4 passagers</b>	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	Agent 1 – Agent 4	Agent 5 – Agent 6	//

Le temps de trajet et de pause peut varier en fonction de la météo, des jeunes, de l'équipe et de la circulation.

## Annexe : Trajet & arrêts définis (Aller)



## Annexe : Trajet & arrêts définis (Retour)



## Annexe 2: Le programme d'animation

	Lundi 22 juillet		Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet	
<b>9h - 10h</b>	Départ Collège des Martres de Veyre à 9h.  Trajet en minibus.	<b>7h-9h</b>	Vie quotidienne + préparation des pique-niques	Vie quotidienne + préparation des pique-niques	Vie quotidienne + préparation des pique-niques		Vie quotidienne
<b>10h-12h</b>		<b>9h-12h</b>	<b>Choix des jeunes « Quai des savoirs »</b>	<b>La cité de l'espace</b>	<b>Défis sur Toulouse</b>	<b>Visite du stade toulousain</b>	<b>Rangement du campement</b>
<b>12h-13h</b>	Pique-nique fourni par les familles	<b>12h-13h</b>	Pique-nique		Pique-nique		Pique-nique
<b>15h-17h</b>	Installation du campement	<b>14h-17h</b>	<b>Choix des jeunes : « Muséum d'histoire naturel »</b>		<b>Visite du stade toulousain</b>	<b>Défis sur Toulouse</b>	Départ à 11h  Arrivée aux Martres de Veyre 17h30
<b>17h-19h</b>	Douche, temps libre et préparation du diner	<b>17h-19h</b>	Douche, temps libre et préparation du diner		Douche, temps libre et préparation du diner	Douche, temps libre et préparation du diner	
<b>19h-21h</b>	Diner						
<b>21h-22h</b>	Veillée						
<b>22h-30</b>	Coucher						